

# 7

# RESSOURCES





## ORGANISMES CONSULTÉS

### Services de l'État et établissements publics

- Agence de l'Eau Rhin-Meuse
- Autoroutes Paris-Rhin-Rhône
- Centre d'Études Techniques de l'Équipement de l'Est
- Direction Départementale des Territoires du Bas-Rhin
- Direction Départementale des Territoires du Haut-Rhin
- Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt d'Alsace
- Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Alsace
- Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Franche-Comté
- Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Lorraine
- Électricité Réseau Distribution France
- Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement
- Muséum National d'Histoire Naturelle
- Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques
- Office National des Forêts
- Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
- Fédération départementale des Chasseurs du Bas-Rhin
- Fédération départementale des Chasseurs du Haut-Rhin
- Fédération nationale de Chasse
- Fédération départementale de la Pêche du Bas-Rhin
- Fédération départementale de la Pêche du Haut-Rhin
- Réseau Ferré de France
- Réseau de Transport d'Électricité
- Société des Autoroutes du Nord et de l'Est de la France
- Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine du Bas-Rhin
- Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine du Haut-Rhin

### Collectivités territoriales

- Conseil Général du Bas-Rhin
- Conseil Général du Haut-Rhin
- Conseil Régional Alsace
- Communauté Urbaine de Strasbourg
- Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges
- Parc Naturel Régional des Vosges du Nord
- SCOT Alsace du Nord
- SCOT Bande Rhénane Nord
- SCOT Cantons de Huningue et Sierentz
- SCOT Colmar - Rhin - Vosges
- SCOT de la Bruche
- SCOT de l'Alsace Bossue
- SCOT du Sundgau
- SCOT Montagne - Vignoble - Ried
- SCOT Pays Thur Doller
- SCOT Piémont des Vosges
- SCOT Région de Saverne
- SCOT Région de Strasbourg : SCOTERS
- SCOT Région mulhousienne
- SCOT Rhin - Vignoble Grand-Ballon
- SCOT Sélestat et sa région

### Organisations socio-professionnelles

- Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin
- Agence de Développement et d'Urbanisme de l'Agglomération Strasbourgeoise
- Agence d'Urbanisme de la Région mulhousienne
- Chambre d'Agriculture du Bas-Rhin
- Chambre d'Agriculture du Haut-Rhin
- Chambre de Commerce et d'Industrie
- Centre Régional de la Propriété Forestière
- Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles du Bas-Rhin
- Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles du Haut-Rhin
- Port Autonome de Strasbourg
- Union nationale des industries de carrières et matériaux

### Associations

- Alsace Nature
- BUFO
- Conservatoire des Sites Alsaciens
- Groupe d'Étude et de Protection des Mammifères d'Alsace
- Groupe Tétraz Vosges
- Ligue pour la Protection des Oiseaux
- Office des Données Naturalistes d'Alsace





## BIBLIOGRAPHIE

- AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE (2009) - SDAGE 2010-2015 des districts Rhin et Meuse partie française
- ALSACE NATURE (2008) - Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire - Infrastructures et continuités écologiques - Étude méthodologique et application test en Alsace
- BUREL F., BAUDRY J. (1999) - Écologie du paysage. Concepts, méthodes et applications
- BENNETT G. (1991) - Vers un réseau écologique européen. Arnhem, Institut pour une Politique Européenne de l'Environnement.
- CETE de l'Est, DREAL Alsace (2011) - Rétablissement des transparences écologiques ; A35 - A36 - A352
- CETE de l'Est (2011) - Infrastructures et continuités écologiques en Alsace - Actualisation du rapport et intégration de nouvelles données
- CETE de l'Est (1998) - Actes des 3<sup>èmes</sup> rencontres « Routes et Faune sauvage » - Strasbourg, Conseil de l'Europe
- COST 341 (2003) - Faune et trafic - Fragmentation des habitats due aux infrastructures de transport
- COMOP « TRAME VERTE ET BLEUE » du Grenelle de l'Environnement (version consolidée, juillet 2010) - Proposition issue du Comité Opérationnel Trame verte et bleue en vue des orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques - Guide 1 : Choix stratégiques de nature à contribuer à la préservation et à la remise en bon état des continuités écologiques
- COMOP « TRAME VERTE ET BLEUE » du Grenelle de l'Environnement (version consolidée, juillet 2010) - Proposition issue du Comité Opérationnel Trame verte et bleue en vue des orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques - Guide 2 : Guide méthodologique identifiant les enjeux nationaux et transfrontaliers relatifs à la préservation et à la remise en bon état des continuités écologiques et comportant un volet relatif à l'élaboration des schémas régionaux de cohérence écologique
- COMOP « TRAME VERTE ET BLEUE » du Grenelle de l'Environnement (version consolidée, juillet 2010) - Proposition issue du Comité Opérationnel Trame verte et bleue en vue des orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques - Guide 3 : Prise en compte des orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques par les grandes infrastructures linéaires de l'État et de ses établissements publics
- Conseil Régional d'Alsace (2011) - Les Indicateurs de l'Environnement en Alsace. 5<sup>ème</sup> édition des rencontres alsaciennes de l'environnement
- Des forêts pour le grand Tétrás - Guide de sylviculture (2012)
- DIREN Alsace (2004) - Profil environnemental de la Région Alsace. Partie 2 - Enjeux et indicateurs
- DREAL Alsace (TARRAGO, 2010) - De la trame verte et bleue alsacienne au Schéma régional de Cohérence Écologique : analyse méthodologique et application à une espèce déterminante, le chat forestier d'Europe (*Felis silvestris silvestris*)
- DREAL Franche-Comté (STRUB, 2008) - Trame verte et bleue : référentiel de bonnes pratiques en faveur du maintien de continuités écologiques
- DREAL Franche-Comté (LOISY, 2008) - Infrastructures et trame verte et bleue - Recensement et proposition d'une organisation pour le suivi des aménagements faunistiques et des points noirs en Franche-Comté
- DREAL Franche-Comté (2008) - Proposition de cadrage méthodologique et sémantique pour la cartographie de continuités écologiques
- DREAL Franche-Comté (COULETTE, 2007) - Proposition d'une cartographie de réseau écologique régional pour la Franche-Comté
- DREAL Midi-Pyrénées (2010) - SCoT et Biodiversité en Midi-Pyrénées - Guide méthodologique de prise en

compote de la trame verte et bleue

- ECOLOR (2011) - DREAL Alsace - Le Réaménagement des carrières d'Alsace - Identification et hiérarchisation des enjeux
- ECOSCOPI (2010) - Réseau Ferré de France - Étude environnementale complémentaire Trame verte et bleue - LGV Rhin-Rhône, Branche Est : Dijon - Mulhouse, Tronçon C : Petit-Croix - Lutterbach
- ECOSCOPI (2009) - Conseil Régional d'Alsace - Cartographie de la trame verte des Vosges alsaciennes
- ECOSCOPI (2006) - Syndicat mixte du SCOTAN/ADEUS - Déclinaison de la trame verte régionale dans le cadre de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Alsace du Nord
- ECOSCOPI (2002) - Conseil Régional d'Alsace - Cartographie et schéma directeur de la trame verte de la plaine d'Alsace
- ETEC - Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication/ ECOTEC Environnement SA (2001) - Bases pour une directive DETEC sur les passages à faune
- ETEC - Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication/Office fédéral des routes (2000) - Interactions entre les réseaux de la faune et des voies de circulation
- FEDERATION DES PARCS NATURELS REGIONAUX DE FRANCE (PELEGRIN, MOUGEY, 2010) - Étude sur les outils de nature contractuelle au service de la trame verte et bleue
- FEDERATION DES PARCS NATURELS REGIONAUX DE FRANCE (QUIBLIER, 2007) - Les éléments de la recherche scientifique mobilisables pour la mise en œuvre des corridors écologiques. Choix des espèces cibles et identification des connaissances nécessaires
- IRSTEA - CERTU - MEDDTL (2012) - Synthèse et illustrations des propositions du Groupe de Travail « Cartographie du SRCE » - Document de travail
- JONGMAN H.G. & KRISTIANSEN (2001) - Approches nationales et régionales pour les réseaux écologiques en Europe - Collection Sauvegarde de la Nature, Editions du Conseil de l'Europe
- NOSS (1987) - Corridors in real landscapes. A reply to Simberloff and Cox. Conservation Biology
- ODNAT (2003) - Les listes rouges de la nature menacée en Alsace
- OFEFP - Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage (2001) - Cahier de l'environnement n° 326 - Faune sauvage - Les corridors faunistiques en Suisse
- OFEFP - Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage (2004) - Cahier de l'Environnement n° 373 - Réseau écologique national
- SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD (VAXELAIRE, 2009) - Déclinaison de la logique trame verte et bleue au Territoire du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord
- PREFECTURE DE LA RÉGION ALSACE (1999) - Élaboration du Schéma de services collectifs des espaces naturels et ruraux
- SELL & al. (1998) - L'Alsace et les Vosges - Edition Delachaux et Niestlé
- SERTIT (2011) - Le foncier forestier rhénan. Suivi par télédétection en Alsace. Mise à jour pour la période 2002 - 2009
- SETRA (2005) - Aménagements et mesures pour la petite faune
- SETRA (2006) - Routes et passages à faune - 40 ans d'évolution
- SETRA (2006) - Mesures de limitation de la mortalité de la chouette effraie sur le réseau routier
- SETRA (2008) - Routes et Chiroptères - État des connaissances - Rapport bibliographique
- SORDELLO R., COMOLET-TIRMAN J., DA COSTA H., DE MASSARY J.C., DUPONT P., ESCUDER O., GRECH G., HAFFNER P., ROGEON G., SIBLET J.P., TOUROULT J. (2011). Trame verte et bleue - Critères nationaux de cohérence - Contribution à la définition du critère pour une cohérence interrégionale et Transfrontalière. Rapport MNHN-SPN





## PRINCIPAUX SITES INTERNET CONSULTÉS

<http://www.adeus.org>  
<http://www.alsace.developpement-durable.gouv.fr>  
<http://alsace.lpo.fr>  
<http://www.alsacenature.org>  
<http://blog.biodiversite-alsace.org>  
<http://bufo.alsace.free.fr>  
<http://cg67.fr>  
<http://cg68.fr>  
<http://www.cigalsace.org>  
<http://www.developpement-durable.gouv.fr>  
<http://www.eau2015-rhin-meuse.fr>  
<http://extranet.alsace-srce.developpement-durable.gouv.fr>  
<http://www.franche-comte.developpement-durable.gouv.fr>  
<http://gepma.free.fr>  
<http://gesteau.eaufrance.fr>  
<http://www.gestiondifferentiee.org>  
<http://inpn.mnhn.fr>  
<http://www.legifrance.gouv.fr>  
<http://www.legrenelle-environnement.fr>  
<http://www.lorraine.eu>  
<http://www.lorraine.developpement-durable.gouv.fr>  
<http://www.midi-pyrenees.ecologie.gouv.fr>  
<http://www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr/>  
<http://www.odonat-alsace.org>  
<http://www.oncfs.gouv.fr>  
<http://www.onf.fr>  
<http://www.parc-ballons-vosges.fr>  
<http://www.parcs-naturels-regionaux.fr>  
<http://www.parc-vosges-nord.fr>  
<http://www.preface-alsace.fr>  
<http://www.region-alsace.eu>  
<http://sandre.eaufrance.fr>  
<http://sertit.u-strabg.fr>  
<http://www.statistiques.developpement-durable.fr>  
<http://www.territoires-durables.fr/srce>  
<http://www.territoires.gouv.fr>  
<http://www.trameverteetbleue.fr>  
<http://www.trameverteurbaine.com>  
<http://www.uicn.fr/>

## GLOSSAIRE

**Amphihalins (poissons) :** espèces piscicoles dont le cycle de vie alterne entre eau douce et milieu marin.

**Arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB) :**

Afin de prévenir la disparition d'espèces figurant sur la liste prévue à l'article R. 411-1, le préfet peut fixer, par arrêté, les mesures tendant à favoriser, sur tout ou partie du territoire d'un département la conservation des biotopes, dans la mesure où ces biotopes ou formations sont nécessaires à l'alimentation, à la reproduction, au repos ou à la survie de ces espèces. (art. R 411-15 du code de l'environnement)

**Biodiversité :**

C'est le tissu vivant de notre planète : la biodiversité recouvre l'ensemble des milieux naturels et des formes de vie (plantes, animaux, champignons, bactéries, virus...), ainsi que toutes les relations et interactions qui existent, d'une part, entre les organismes vivants eux-mêmes, d'autre part, entre ces organismes et leurs milieux de vie. Elle comprend trois niveaux interdépendants :

- la diversité des habitats ou milieux de vie à toutes les échelles : océans, prairies, forêts...;
- la diversité des espèces qui vivent dans ces milieux, qui interagissent entre elles (prédation, coopération, symbiose...) et qui interagissent avec leur milieu de vie;
- la diversité des individus au sein de chaque espèce (variabilité génétique).

**Biogéographie :** étude de la distribution géographique des espèces animales et végétales. Ce domaine de l'écologie détermine les aires de répartition potentielle et réelle des différentes espèces, ainsi que l'évolution de ces aires en fonction des variations de l'environnement ou des activités humaines.

**Corridor écologique :** espace assurant les connexions entre des réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie (article R.371-20.- I.).

**Continuités écologiques :**

Elles se composent :

- de réservoirs de biodiversité : zones vitales, riches en biodiversité, où les individus peuvent réaliser tout ou partie de leur cycle de vie; les réservoirs jouent également le rôle de corridors;
- de corridors et de continuums (ensembles forestiers étendus) écologiques: voies de déplacement empruntées préférentiellement par la faune et la flore qui relient les réservoirs de biodiversité; ils ne sont pas nécessairement linéaires et peuvent exister sous la forme de réseaux d'habitats discontinus mais suffisamment proches;
- de cours d'eau et canaux, qui peuvent être à la fois des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques.

**Continuité écologiques des cours d'eau :** « Est un obstacle à la continuité, tout obstacle qui entrave la libre circulation des organismes aquatiques et empêche le bon déroulement du transport sédimentaire et le bon fonctionnement des réservoirs biologiques ». (article R214-109 du code de l'environnement).

**Continuité écologique d'importance nationale :** continuité commune à au moins deux régions administratives (suprarégionale), ou ayant un sens écologique à l'échelle des grands bassins hydrographiques ou par rapport à un pays frontalier (transfrontalier) et répondant ainsi à des enjeux d'intérêt national. Ces continuités font l'objet d'une illustration graphique qui, compte tenu de l'échelle nationale et du type de représentation retenu, ne doit pas être interprétée de manière stricte et ne peut justifier la mise en place de mesures réglementaires.

**Continuum écologique :** un continuum est un ensemble d'éléments pour lesquels on peut passer de l'un à l'autre de façon continue. Il est associé à une sous-trame et représente l'espace accessible, à partir des réservoirs de biodiversité, au groupe d'espèces associé à cette sous-trame.





**Couvert environnemental permanent** : couvert végétal ayant comme fonction principale la protection des sols contre l'érosion, la protection (zone-tampon) des cours d'eau, de nappes, aquifères ou de zones humides vulnérables (à la turbidité de l'eau, à l'eutrophisation par apport de nitrates ou phosphates, aux pollutions par les pesticides, etc). Il est composé d'herbacées ou de ligneux ou d'un mélange des deux et s'étend sur une largeur d'au moins 5 mètres de large.

**Corridor écologique** : les corridors écologiques offrent aux espèces des conditions favorables à leur déplacement (dispersion et/ou migration) et à l'accomplissement de leur cycle de vie. Ils correspondent aux voies de déplacement préférentielles empruntées par la faune et la flore.

**Corridor écologique avéré** : corridor identifié sur la base d'éléments paysagers continus (cours d'eau, haie, etc.).

**Corridor écologique potentiel** : tracé indicatif de corridor s'appuyant soit sur des zones relais (corridor discontinu), soit représenté par le plus court chemin entre deux secteurs à connecter (en l'absence d'autres critères).

**Coulée verte** : espace naturel préservé de l'urbanisation entre deux villes ou villages, suffisamment important pour permettre le déplacement de la faune entre les zones urbanisées. Ce terme est principalement utilisé au niveau des vallées vosgiennes.

**Domaine vital** : aire fréquentée par un individu pour accomplir ses activités normales d'alimentation, de reproduction, d'élevage et de repos. La taille du domaine vital varie en fonction des individus, du sexe, de l'âge et de l'étape du cycle de vie.

**Écocomplexe paysager** : ensemble d'écosystèmes interactifs soumis à un même régime de perturbations et dont l'agencement spatial, les relations particulières et l'histoire expliquent un fonctionnement propre (d'après Blandin et Lamotte, 1990). À titre d'exemple nous pouvons citer les ensembles de près et vergers du piémont, dont les qualités écologiques, paysagères et patrimoniales sont reconnues. Dans les secteurs agricoles un parallèle peut être fait avec la notion de « zone agricole multifonctionnelle ».

**Élément de fragmentation** : obstacle aux déplacements des espèces résultant d'activités humaines et qui induisent une fragmentation des écosystèmes et empêchant la libre circulation des espèces.

**Espace de mobilité des cours d'eau** : espace latéral dont tout cours d'eau, quelle que soit sa dynamique, a besoin pour un fonctionnement écologique optimal, ne serait-ce que pour la mobilisation des sédiments.

**Espèce invasive (ou espèce envahissante)** : espèce animale ou végétale qui devient un agent de perturbation nuisible à la biodiversité autochtone des écosystèmes naturels parmi lesquels elle s'est établie par introduction volontaire ou non. Les phénomènes d'invasion biologique sont considérés comme une cause importante de régression de la biodiversité (exemple : Écrevisse américaine, Renouées du Japon et de Sakhaline, Cerisier tardif, Solidages du Canada et géant...).

**Espèce parapluie** : une espèce parapluie est une espèce dont les besoins écologiques incluent ceux de nombreuses autres espèces; en la protégeant, on étend la protection à toutes les espèces qui partagent son habitat (exemples : le Grand Tétras pour les forêts matures en montagne, le Grand Hamster pour les espaces cultivés en plaine loessique).

**Espèce sensible à la fragmentation** : espèce sensible à la fragmentation dont la préservation est considérée comme un enjeu national et pour lesquelles la préservation ou la remise en bon état fonctionnel de continuités écologiques est une solution adaptée. La mise en place de la trame verte et bleue à l'échelle nationale vise à maintenir, voire à renforcer les populations de ces espèces, en particulier au niveau de leurs bastions à l'échelle nationale, et de rendre possible la dispersion d'individus dans ou entre ces bastions au sein d'une aire de répartition inter-régionale et de leurs fronts d'avancée, et dans une perspective de changement climatique. Le choix des espèces repose sur l'identification d'espèces menacées ou non menacées au niveau national pour lesquelles la région possède une responsabilité forte en termes de conservation des populations au niveau national, voire international et pour lesquelles les continuités écologiques peuvent jouer un rôle important.



**Fonctionnalité** : la fonctionnalité des continuités écologiques repose notamment sur : 1. la diversité et la structure des milieux qui les composent et leur niveau de fragmentation ; 2. les interactions entre milieux, entre espèces et entre espèces et milieux ; 3. une densité suffisante à l'échelle du territoire concerné (article R.371-17.- II.).

**Fragmentation** : morcellement de l'espace et des écosystèmes, qui peut aller jusqu'à l'isolement de parties de territoires en îlots. Il peut empêcher le déplacement ou les échanges entre les milieux et entre les espèces vivantes. Dans le cadre de « l'Évaluation des écosystèmes pour le millénaire » la communauté scientifique considère que la fragmentation écologique est devenue l'une des premières causes d'atteinte à la biodiversité. Parmi les multiples facteurs de cette fragmentation les infrastructures linéaires de transport sont les plus directement perceptibles.

**Fuseau de mobilité (ou espace de mobilité)** : espace à l'intérieur duquel le cours d'eau change son lit au gré des crues.

**Métapopulation** : ensemble de sous-populations d'une même espèce vivant dans des habitats naturels distants les uns des autres. Ces sous-populations sont interconnectées par des échanges plus ou moins importants de migration et de dispersion d'une sous-population à une autre. Entre les sous-populations d'une même espèce ont lieu des échanges limités de gènes qui assurent un brassage génétique suffisant à la survie de l'espèce. La survie d'une métapopulation est donc dépendante du bon état des connexions entre ses sous-populations : les extinctions locales sont en effet alors compensées par les phénomènes de migration et de dispersion d'une population à une autre. Dans ce modèle, la réduction de la superficie d'un habitat et sa séparation en plusieurs sites isolés (c'est à dire sa fragmentation) peut conduire à l'isolement des populations locales et à augmenter leur risque d'extinction.

**Nature ordinaire** : elle est généralement constituée d'espaces marqués par les activités humaines et peuplés d'espèces dites communes. Ces espèces sont présentes en France en effectifs suffisamment importants, par opposition aux espèces dites menacées. Cependant, la chute des effectifs de populations d'espèces communes étant déjà observée, il est important de prendre en compte ces espèces afin qu'elles ne deviennent pas à leur tour menacées.

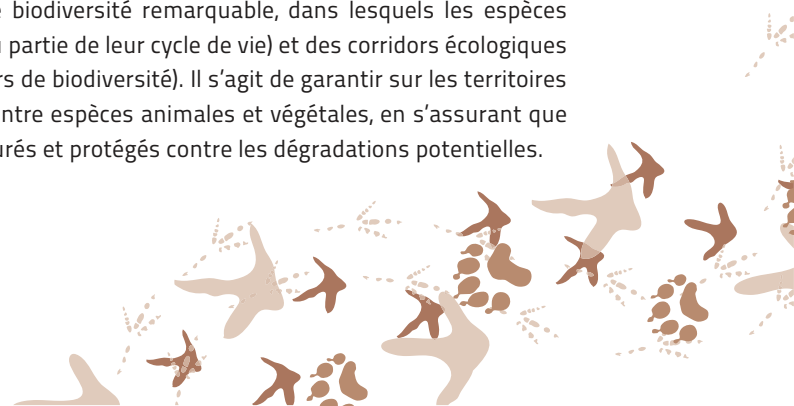
**Préservation** : la préservation des continuités écologiques vise le maintien de leur fonctionnalité (article R.371-17.- I.).

**Perméabilité d'un milieu** : la perméabilité renvoie à la facilité de circulation des espèces dans un milieu donné. La perméabilité est caractérisée par la structure paysagère, la qualité d'un milieu et la capacité de déplacement d'une espèce ou d'un groupe d'espèce.

**Remise en bon état (= restauration)** : la remise en bon état des continuités écologiques vise l'amélioration ou le rétablissement de leur fonctionnalité (article R.371-17.- I.), dans le but de rétablir la circulation des espèces. Cette remise en bon état suppose l'amélioration de la qualité du milieu et la réduction des principales sources de fragmentation du milieu, par exemple grâce à l'instauration de passages à faune, à l'effacement des points de fragmentation, à la diminution des surfaces imperméabilisées, au développement de pratiques favorables à la biodiversité, etc.

**Rencontres Alsaciennes de l'Environnement (RAE)** : bilan de la situation environnementale en Alsace réalisée tous les deux ans par la Région Alsace en partenariat avec les Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, les services de l'État, les Parcs Naturels régionaux des Vosges du Nord et des Ballons des Vosges, l'APRONA, l'ASPA, Alter Alsace Energies, ODONAT et l'Ariena.

**Réseau écologique** : le réseau écologique - ou continuité écologique - désigne un ensemble de milieux aquatiques ou terrestres qui relient entre eux différents habitats vitaux pour une espèce ou un groupe d'espèces. Ils sont constitués des réservoirs de biodiversité (espaces de biodiversité remarquable, dans lesquels les espèces trouvent les conditions favorables pour réaliser tout ou partie de leur cycle de vie) et des corridors écologiques (axes de communication biologiques entre les réservoirs de biodiversité). Il s'agit de garantir sur les territoires les fonctions écologiques d'échange et de dispersion entre espèces animales et végétales, en s'assurant que les éléments dégradés des systèmes clés soient restaurés et protégés contre les dégradations potentielles.





**Réservoir de biodiversité (anciennement appelé noyau central) :** espace dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie (alimentation, repos, reproduction, hivernage...) et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement, en ayant notamment une taille suffisante. Ce sont des espaces pouvant abriter des noyaux de populations d'espèces à partir desquels les individus se dispersent ou susceptibles de permettre l'accueil de nouvelles populations (article R.371-19- I.).

**Restauration :** voir « remise en bon état ».

**Ripisylve (= forêt ripicole) :** formation végétale ligneuse qui se développe sur les rives des cours d'eau (voire des plans d'eau).

**Service écologique :** utilisation par l'homme des fonctions écologiques de certains écosystèmes, à travers des usages et une réglementation qui encadrent cette utilisation. Par souci de simplicité, on dit que les écosystèmes « rendent » ou « produisent » des services. Toutefois, une fonction écologique ne prend la forme d'un service à l'homme que dans la mesure où les pratiques sociales reconnaissent le service comme tel, c'est-à-dire reconnaissent l'utilité de la fonction écologique pour le bien-être humain.

**Sous-trame :** sur un territoire donné, une sous-trame correspond à l'ensemble des espaces constitués par un même type de milieu (forêt, zone humide ou pelouse calcicole...) et le réseau que constituent ces espaces plus ou moins connectés. Ils sont composés de réservoirs de biodiversité, de corridors écologiques et d'autres espaces qui contribuent à former la sous-trame pour le type de milieu correspondant.

**Sous-trame hors réservoir :** mode de représentation pour illustrer l'ensemble des espaces constitués par les différents types de milieu (forêt, zone humide ou pelouse calcicole...) et qui ne sont pas inclus dans les réservoirs de biodiversité.

**Thermophile :** se dit des organismes ou des habitats naturels qui ont besoin d'une température élevée pour vivre. Ils sont souvent associés à des milieux secs. Exemple des pelouses calcaires du Piémont ou des forêts de la Hardt.

**Trame verte et bleue :** réseau écologique formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques, identifiées au travers de démarches de planification ou de projet à chaque échelle territoriale. La trame verte et bleue contribue à l'état de conservation favorable des habitats naturels et des espèces et au bon état écologique des masses d'eau. Elle doit permettre aux espèces animales et végétales de se déplacer pour assurer leur cycle de vie et favoriser leur capacité d'adaptation (article R.371-16 du code de l'environnement).

**Unité paysagère :** correspond à un ensemble de composants spatiaux, de perceptions sociales et de dynamiques paysagères qui, par leurs caractères, procurent une singularité à la partie de territoire concernée. Une unité paysagère est caractérisée par un ensemble de structures paysagères. Elle se distingue des unités voisines par une différence de présence, d'organisation ou de formes de ces caractères.

**Zone à enjeux (et points à enjeux) :** zone correspondant aux points de rencontre précis entre le réseau qui fragmente le territoire (routier, ferroviaire, ...) et les principales continuités écologiques (réservoirs de biodiversité et corridors écologiques), qu'elles soient existantes ou à recréer. Ces zones à enjeux sont hiérarchisées par ordre de priorité.

**Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) :** Espaces naturels terrestres remarquables par la présence d'espèces ou d'habitats naturels (dits déterminants). On distingue deux types de zones :

**Les ZNIEFF de type I,** de superficie réduite, sont des espaces homogènes d'un point de vue écologique et qui abritent au moins une espèce et/ou un habitat rares ou menacés, d'intérêt aussi bien local que régional, national ou communautaire; ou ce sont des espaces d'un grand intérêt fonctionnel pour le fonctionnement écologique local.

**Les ZNIEFF de type II** sont de grands ensembles naturels riches, ou peu modifiés, qui offrent des potentialités biologiques importantes. Elles peuvent inclure des zones de type I et possèdent un rôle fonctionnel ainsi qu'une cohérence écologique et paysagère.

## LISTE DES ACRONYMES

<b>ABC</b> - Atlas Communal de Biodiversité	<b>FIBOIS Alsace</b> - Fédération Interprofessionnelle Forêt-Bois d'Alsace
<b>ADAUHR</b> - Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin	<b>FNC</b> - Fédération Nationale des Chasseurs
<b>ADEUS</b> - Agence de Développement et d'Urbanisme de l'Agglomération Strasbourgeoise	<b>GCO</b> - Grand Contournement Ouest de Strasbourg
<b>AFAF</b> - Aménagement Foncier Agricole et Forestier	<b>GEPMA</b> - Groupe d'Étude et de Protection des Mammifères d'Alsace
<b>AFP</b> - Association Foncière Pastorale	<b>GERPLAN</b> - Plan de Gestion de l'Espace Rural et Périurbain
<b>APB</b> - Arrêté de Protection du Biotope	<b>GRTgaz</b> - gestionnaire de réseau de transport de gaz naturel
<b>APRR</b> - Autoroutes Paris-Rhin-Rhône	<b>GTV</b> - Groupe Tétraz Vosges
<b>AURM</b> - Agence d'Urbanisme de la Région mulhousienne	<b>JEFS</b> - Jachère Environnement et Faune Sauvage
<b>CAB</b> - Comité Alsacien de la Biodiversité	<b>LGV</b> - Ligne à Grande Vitesse
<b>CDC</b> - Caisse de dépôt et de Consignation	<b>LPO</b> - Ligue pour la Protection des Oiseaux
<b>CETE</b> - Centre d'Études Techniques de l'Équipement	<b>MAET</b> - Mesures Agri-Environnementales Territorialisées
<b>CG</b> - Conseil Général	<b>MEDDE</b> - Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie
<b>CIGAL</b> - Coopération pour l'Information Géographique en Alsace	<b>MEDDTL</b> - Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement
<b>CRA</b> - Conseil Régional d'Alsace	<b>MNHN</b> - Muséum National d'Histoire Naturelle
<b>CRPF</b> - Centre Régional de la Propriété Forestière	<b>ODONAT</b> - Office des Données Naturalistes d'Alsace
<b>CSA</b> - Conservatoire des Sites Alsaciens	<b>OFEFP</b> - Office Fédéral de l'Environnement, des Forêts et du Paysage
<b>CSRPN</b> - Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel	<b>ONCFS</b> - Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
<b>CUS</b> - Communauté Urbaine de Strasbourg	<b>ONEMA</b> - Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques
<b>DCE</b> - Directive-Cadre sur l'Eau	<b>ONF</b> - Office National des Forêts
<b>DDT</b> - Direction Départementale des Territoires	<b>OPAV</b> - Opération Programmée d'Amélioration des Vergers
<b>DH</b> - Directive Habitats-Faune-Flore	<b>ORGFH</b> - Orientations Régionales de Gestion et de conservation de la Faune sauvage et de ses Habitats
<b>DO</b> - Directive Oiseaux	<b>PADD</b> - Plan d'Aménagement et de Développement Durable
<b>DOCOB</b> - Document d'Objectifs	<b>PAS</b> - Port Autonome de Strasbourg
<b>DOO</b> - Document d'Orientation et d'Objectifs	<b>PAF</b> - Plan d'Aménagement Forestier
<b>DRA</b> - Directive Régionale d'Aménagement	<b>PDIPR</b> - Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées
<b>DRAAF</b> - Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt	<b>PDESI</b> - Plan départemental des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature
<b>DREAL</b> - Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement	<b>PGDER</b> - Projet de Gestion Durable des Espaces Ruraux
<b>ENS</b> - Espace Naturel Sensible	
<b>ERDF</b> - Électricité Réseau Distribution France	
<b>FARB</b> - Fonds Alsacien pour la Restauration des Biotopes	
<b>FDC</b> - Fédération Départementale des Chasseurs	
<b>FDSEA</b> - Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles	
<b>FEADER</b> - Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural	





<b>PNA</b> - Plan National d'Actions	<b>SDAGE</b> - Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
<b>PNRBV</b> - Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges	<b>SDAP</b> - Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine
<b>PNRVN</b> - Parc Naturel Régional des Vosges du Nord	<b>SDC</b> - Schéma Départemental des Carrières
<b>PLU</b> - Plan Local d'Urbanisme	<b>SIBA</b> - Suivi des Indicateurs de Biodiversité en Alsace
<b>PRA</b> - Plan Régional d'Actions	<b>SIG</b> - Système d'Information Géographique
<b>RB</b> - Réservoir de Biodiversité	<b>SRA</b> - Schéma Régional d'Aménagement
<b>RBD</b> - Réserve Biologique Domaniale	<b>SRCE</b> - Schéma Régional de Cohérence Ecologique
<b>RFF</b> - Réseau Ferré de France	<b>SRGF</b> - Schéma Régional de Gestion Sylvicole
<b>RCFS</b> - Réserve de Chasse et de Faune Sauvage	<b>STH</b> - Surface Toujours en Herbe
<b>RNN</b> - Réserve Naturelle Nationale	<b>TVB</b> - Trame Verte et Bleue
<b>RNR</b> - Réserve Naturelle Régionale	<b>UNICEM</b> - Union nationale des industries de carrières et matériaux
<b>RTE</b> - Réseau de Transport d'Électricité	<b>ZIEP</b> - Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique et Paysager
<b>SAGE</b> - Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux	<b>ZHIEP</b> - Zone Humide d'Intérêt Ecologique Particulier
<b>SAGEECE</b> - Schéma d'Aménagement, de Gestion et d'Entretien Écologique des Cours d'Eau	<b>ZHR</b> - Zone Humide Remarquable
<b>SAFER</b> - Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural	<b>ZNIEFF</b> - Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique
<b>SANEF</b> - Société des Autoroutes du Nord et de l'Est de la France	<b>ZPS</b> - Zone de Protection Spéciale
<b>SAU</b> - Surface Agricole Utile	<b>ZSC</b> - Zone Spéciale de Conservation
<b>SCAP</b> - Stratégie de Création d'Aires Protégées	
<b>SCoT</b> - Schéma de Cohérence Territoriale	